



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise ·

- 1.1 Identificateur de produit · Nom du produit: AIR ACTIF + · Code du produit: Q27
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées ·
Secteur d'utilisation SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs
- SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) ·
- 1.2 Emploi de la substance / de la préparation Poudre absorbante désodorisante ·
- 1.3 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité ·
- 1.4 Producteur/fournisseur: DCS Route de Toulouse 32120 MAUVEZIN Tel : +33 (0) 5.26.07.31.01
- 1.5 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Centre anti poison / Poison centre: Orfila, Tel : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers ·

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ·

2.2 Éléments d'étiquetage · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. · Pictogrammes de danger néant · Mention d'avertissement néant · Mentions de danger H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. · Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. ·

Indications complémentaires: Une attention particulière est recommandée aux personnes présentant une sensibilité aux substances parfumantes lors de l'utilisation de ce produit Utiliser des désodorisants ne dispense pas de suivre de bonnes pratiques d'hygiène Contient Orange sweet oil, (R)-p-mentha-1,8-diène (d-limonène). Peut produire une réaction allergique. < 5% agents de surface non-ionique 5-15% savon Contient parfum (citral, coumarine, eugenol, linalool, alpha-isomethyl Ionone) ·

2.3 Autres dangers · Résultats des évaluations PBT et vPvB ·

PBT: Non applicable. ·

vPvB: Non applicable. *

SECTION 3: Composition/informations sur les composants ·

· 3.2 Caractérisation chimique:

Mélanges · Description: Dispersion de parfum imprégnant un support inerte · Composants dangereux:

CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Reg.nr.: 01-2119457610-43 éthanol 1-5% Flam. Liq. 2, H225; Eye Irrit. 2, H319 (suite page 2) F 42.0 Page : 2/5 Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 Date d'impression : 05.08.2016 Numéro de version 1 Révision: 05.08.2016

CAS: 8008-57-9 EINECS: 233-433-8 Orange sweet oil ■ 1% Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5 Reg.nr.: 01-2119529223-47 (R)-p-mentha-1,8-diène (d-limonène) ■ 1% Flam. Liq. 3, H226; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317 Nom du produit: Neutraliseur d'odeur marine · Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16

SECTION 4: Premiers secours ·

4.1 Description des premiers secours · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise. · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles. · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau. Laver à l'eau et au savon et bien rincer. · Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. · Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin. ·

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles. ·

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie ·

5.1 Moyens d'extinction · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement. ·

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles. ·

5.3 Conseils aux pompiers · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle ·

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel. Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines. ·

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique. ·

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage ·

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise. · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise. ·

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités · Stockage: · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais. · Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments. · Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil. ·

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7. ·

· 8.1 Paramètres de contrôle · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

64-17-5 éthanol

VME (France) Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm ·

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition · Equipement de protection individuel: · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire. ·

Protection des mains: Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. ·

Matériau des gants Caoutchouc nitrile ·

Temps de pénétration du matériau des gants Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. ·

Protection des yeux: Pas nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques ·

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles ·

Indications générales · Aspect: Forme: Solide

Couleur: Bleu clair ·

Odeur: Caractéristique ·

valeur du pH: Non applicable. ·

Changement d'état Point de fusion: Non déterminé.

Point d'ébullition: Non déterminé. ·

Point d'éclair Non applicable. ·

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément. ·

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif. ·

Densité: Non déterminée. ·

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Complètement soluble à chaud ·

9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité ·

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles. ·

10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme. ·

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue. ·

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles. ·

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles. ·

10.6 Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques ·

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques ·

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Effet primaire d'irritation:

· Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. (suite de la page 3) ·

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique. ·

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) ·

Mutagenicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ·

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ·

Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ·

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ·

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ·

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

SECTION 12: Informations écologiques ·

· 12.1 Toxicité · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles. ·

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles. ·

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles. · Autres indications écologiques: · Indications générales: Aucune pollution des eaux connue. ·

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB · PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination ·

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets · Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères. ·

Emballages non nettoyés: · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport ·

· 14.1 Numéro ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA néant ·

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA néant ·

14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe néant ·

14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA néant ·

14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable. ·

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable. ·

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. · "Règlement type" de l'ONU: néant

SECTION 15: Informations réglementaires ·

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement · Directive 2012/18/UE · Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris. ·

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. ·

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. · Service établissant la fiche technique: Service législation produits / laboratoire · Contactinfo@delbeau.com ·

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2

Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3 ·

* Données modifiées par rapport à la version précédente